

4^{ème} CHORALIS FOURMIES FEMININE



CHORALIS

Mutuelle Le Libre Choix

*Fourmies
Feminine Classic*

Trophée



DIMANCHE
10 sept.
2023

DÉPART 11h15
ARRIVÉE 14h30



GPF - Grand Prix de Fourmies

4^{ème} CHORALIS FOURMIES FEMININE



DIMANCHE
10 sept. 2023
DÉPART 11h15
ARRIVÉE 14h30

Course sur route disputée sous les règlements de l'Union Cycliste Internationale, réservée aux dames ELITES appartenant aux équipes UCI Nationales, régionales et de clubs

> DÉPART FICTIF À 11h15

face à l'Hôtel de Ville
de FOURMIES

> DÉPART RÉEL À 11h20

route d'Anor
Fourmies

> ARRIVÉE VERS 14H30

face à l'Hôtel de Ville
de Fourmies

CONTACTS PENDANT L'ÉPREUVE

Jacques THIBAUD - Président - 06 30 48 35 33
Fabien MARIEZ - Coordonnateur - 06 63 70 74 41
Olivier HAIRION - Responsable sportif - 07 88 26 58 06

INFO RADIO TOUR
fréquence
157.575 Mhz

PERMANENCE

HÔTEL DE VILLE À FOURMIES, PLACE DE VERDUN, SALLE DES ADJOINTS.

SAMEDI 9 SEPTEMBRE

De 15h30 à 18h45

Ouverture de la permanence, retrait plaques et dossards.

De 15h à 18h

Retrait des accréditations presse et médias.

De 15h à 18h

Montage et réglage des équipements radios (derrière la Mairie).

INFORMATIONS

RÉUNION DIRECTEURS SPORTIFS

> SAMEDI 9 SEPTEMBRE 19h30, SALLE 32, HÔTEL DE VILLE

SALLE DE PRESSE

> SALLE 32 (WIFI/TÉL)

DIMANCHE 10 SEPTEMBRE

De 8h à 10h30

Accueil des groupes sportifs sur le parking salle Léo Lagrange, rue du gymnase.

Retrait des accréditations presse et médias, hôtel de ville.

10h15

Réunion des pilotes (autos et motos) - Salle des mariages

PRÉSENCE OBLIGATOIRE



	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e
2019	Nguyen THI THÁT (VIE)	Kaat HANNES (BEL)	Pascale JEULAND (FRA)
2021	Pfeiffer GEORGI (GBR)	Rachel NEYLAN (AUS)	Silvia ZANARDI (ITA)
2022	Clara COPPONI (FRA)	Valentina BASILICO (ITA)	Maria MARTINS (POR)

L'ORGANIGRAMME

OFFICIELS

PRÉSIDENT DE JURY

Yann ROBIC

COMMISSAIRE 1

Gabriel BERTHELOT

COMMISSAIRE 2

Stéphanie CATOËN

JUGE À L'ARRIVÉE

Jean-François MAILLET

COMMISSAIRE MOTO 1

Thierry SALOMEZ

COMMISSAIRE MOTO 2

Céline RUTLER

INFO RADIO COURSE

Antoine BARTHELEMY

DIRECTEUR DE COURSE

Geoffrey HELIN

RÉGULATEUR

MOTOCOMM

ARDOISIER

MOTOCOMM

PRIX SPÉCIAUX

Commissaires motos

AMBULANCES

Cantonaux Fourmies
et NORD-AISNES Ambulances

DÉPANNAGE NEUTRE

Assistance Sport Média Assistance Sports Médias

PHOTO FINISH

Matsport

SPEAKERS

Daniel MANGEAS et Nicolas LOTH

RADIO COURSE

MOTOCOMM

ORGANISATION

PRÉSIDENT DE L'ORGANISATION

Jacques THIBAUD

RELATION "ÉQUIPES" - TRÉSORIER

Olivier HAIRION

SECRÉTAIRE

Joseph DJENNADI

SAFETY MANAGER

Fabien MARIEZ

ADMINISTRATIF

Stéphane ROLAND

SÉCURITÉ/SIGNALEURS

Cédric GLASSET - Frantz CHAPPAT
et Nicolas DEMACON

RELATION COMMISSAIRE ÉQUIPES

Pascal LEGRAND

PROTOCOLE

Jean-Louis CHAPPAT

SÉCURITÉ PROTOCOLE

Jacques GOSTEAU - Alain BOSQUET

RELATION PRESSE

Valérie SOYEZ - Judith MINUCCI

INVITÉS ET VÉHICULES

Patrick et Fabien VASSEUR

RESPONSABLES MOTOS

Jean-Yves MERVIN - François GESBERT

VILLAGE VIP

Christelle ALLAIRE

PARKING EQUIPES

Albert HELIN

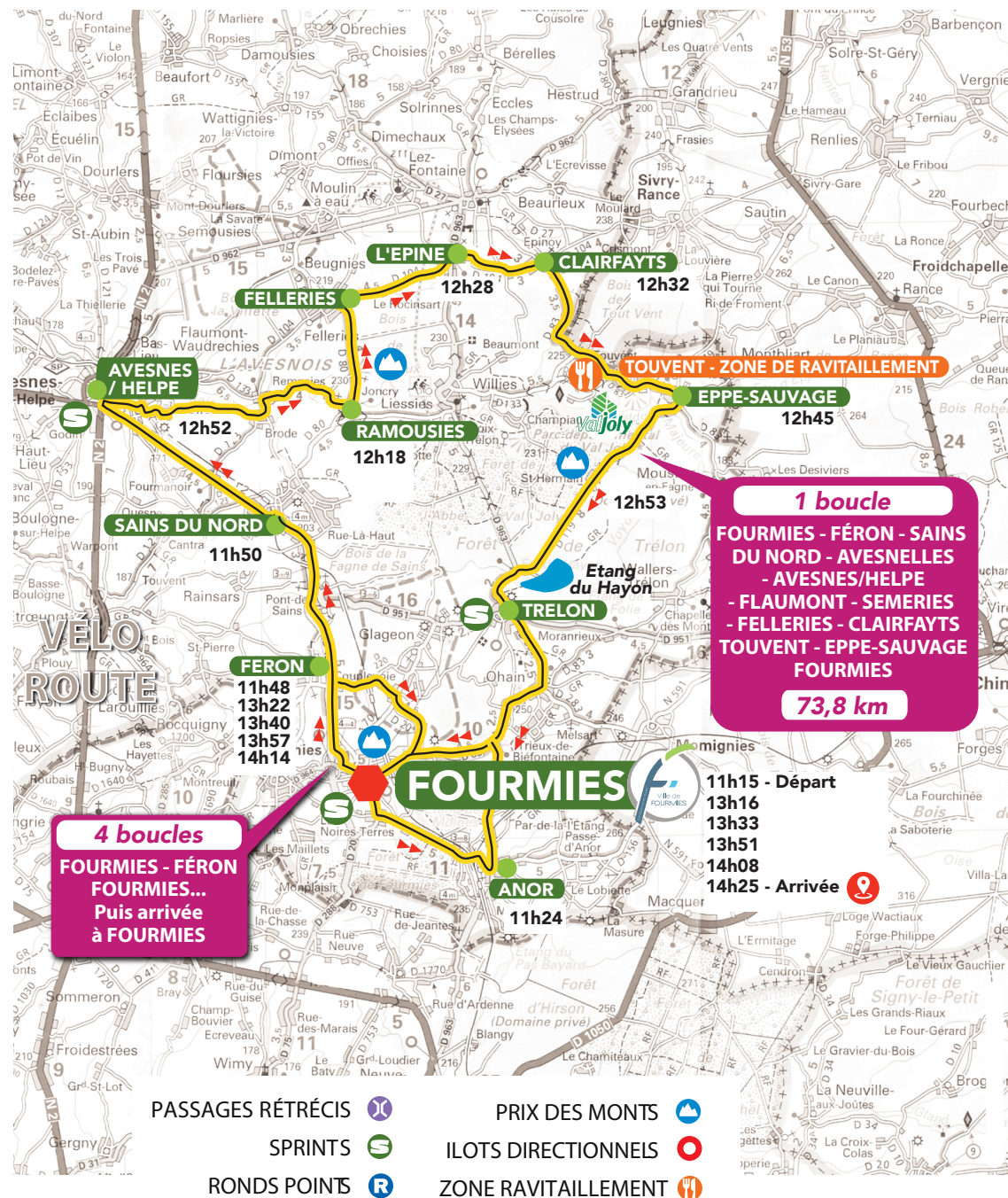
PUB LIGNE DÉPART/ARRIVÉE

Pascal PUFFET - Joël BABILLOTTE

PARCOURS 4^e CHORALIS FOURMIES FEMININE

Kms à faire	Kms faits	LOCALITÉS	CARAVANE 38km/h	Horaires Coureurs 40km/h	Horaires Coureurs 38km/h	Horaires Coureurs 36km/h
-2,3		FOURMIES Ligne Départ - Place de Verdun rues J.P. Dupont, St Louis, E. Verpraët, des Rouets, Kennedy, d'Anor R	9h45	11h15	11h15	11h15
117,8	0	Départ réel : Route d'Anor D 156	9h50	11h20	11h20	11h20
114,8	3	ANOR - Rue G.Péri - Rue de Trélon - D 963	9h54	11h24	11h24	11h25
110,6	7,2	FOURMIES - lieu-dit La Carnaille - à gauche D83 FOURMIES - rues communes de Paris, Maire Coppeaux, Av Charles De Gaulle	10h01	11h30	11h31	11h32
106,32	11,48	SPRINT 1 - FOURMIES Passage sur la Ligne PLASTISO rues Flament, Torlet, Zaya, Legrand, D 42 R	10h08	11h37	11h38	11h39
99,9	17,9	D. 42 R FERON Temple de l'Amour SAINS-DU-NORD - rues Haie Corbeau, Sadi Carnot, D'Avesnes	10h18	11h47	11h48	11h49
93,3	24,5	Route de Sains	10h28	11h57	11h58	12h00
90,8	27	SPRINT 2 - AVESNES SUR HELPE PLASTISO Avenue Mal Foch, Rues Léo Lagrange, taille pied, Flaumont	10h32	12h01	12h02	12h05
89,2	28,6	FLAUMONT WAUDRECHIES D133 Roue d'Avesnes, rues de la place, de l'église, route de Sémeries	10h35	12h03	12h05	12h07
86,8	31	Panneau sortie Flaumont Waudrechies	10h38	12h07	12h08	12h11
85,8	32	SEMERIES - Rue de Flaumont à droite	10h40	12h08	12h10	12h13
85,3	32,5	Rues de Felleries, rue de Ramousies D133	10h41	12h09	12h11	12h19
82	35,8	RAMOUSIES - D133, Route de Sémeries	10h48	12h14	12h18	12h20
81,36	36,44	à gauche Rue de Felleries,	10h49	12h15	12h19	12h21
80,3	37,5	PRIX DES MONTS 1 - Côte Bocquet valjoly	10h50	12h16	12h20	12h22
78,3	39,5	FELLERIES rue Grd Mont - D104	10h52	12h19	12h22	12h25
74,2	43,6	L'EPINE R	10h58	12h25	12h28	12h32
71,8	46	D 104 - CLAIRFAYTS - D83	11h02	12h29	12h32	12h36
67,3	50,5	RAVITAILLEMENT TOUVENT	11h09	12h36	12h39	12h44
63,8	54	D 83 - EPPE SAUVAGE - D 83, D 119	11h15	12h41	12h45	12h50
62,3	55,5	PRIX DES MONTS 2 - Sacré Cœur valjoly	11h17	12h43	12h47	12h52
58,4	59,4	SAINT HERMAN - D 119	11h23	12h49	12h53	12h59
55,8	62	Etang du HAYON - à gauche vers TRELON	11h27	12h53	12h57	13h03
54,2	63,6	TRELON - rues du Fourneau, Ansiau, Verdun, D 963 (chicane)	11h30	12h55	13h00	13h06
52,5	65,3	SPRINT 3 - TRELON Place - S PLASTISO	11h33	12h58	13h03	13h08
51,4	66,4	OHAIN - D 83	11h34	12h59	13h04	13h10
47,5	70,3	Lieudit « La Carnaille » ILOT	11h40-STOP	13h05	13h10	13h16
46,9	70,9	FOURMIES - rues Commune de Paris, Maire Coppeaux O , Av. de Gaulle, Place de Verdun	12h30	13h06	13h11	13h17
44	73,8	FOURMIES Ligne d'arrivée - FIN DE LA GRANDE BOUCLE valjoly	12h35	13h10	13h16	13h22
43,5	74,3	PRIX DES MONTS 3 - FOURMIES rues Flament, Torlet, Zaya, Legrand, D 42 R	12h36	13h11	13h17	13h23
40	77,8	FERON R D20, la Tape Jean, Couplevoie-D20 FOURMIES - rues A. Renaud, du Maire Coppeaux, Avenue de Gaulle, Place de verdun	12h42	13h16	13h22	13h29
33	84,8	Ligne d'arrivée - FIN DU 1 ^{er} CIRCUIT -	12h54-STOP	13h26	13h33	13h41
29	88,8	FERON R idem	ARRET		13h40	13h49
22	95,8	Ligne d'arrivée - idem FIN DU 2 ^e CIRCUIT		13h44	13h51	13h59
18	99,8	FERON R idem			13h57	14h06
11	106,8	Ligne d'arrivée - idem FIN DU 3 ^e CIRCUIT		14h01	14h08	14h18
7	110,8	FERON R idem			14h14	14h25
0	117,8	Ligne d'arrivée - idem FIN DU 4 ^e CIRCUIT ARRIVEE au bout de la ligne gauche de l'Avenue Charles de Gaulle et Place de Verdun		14h17	14h25	14h35
		Durée :		2h57	3h05	3h15

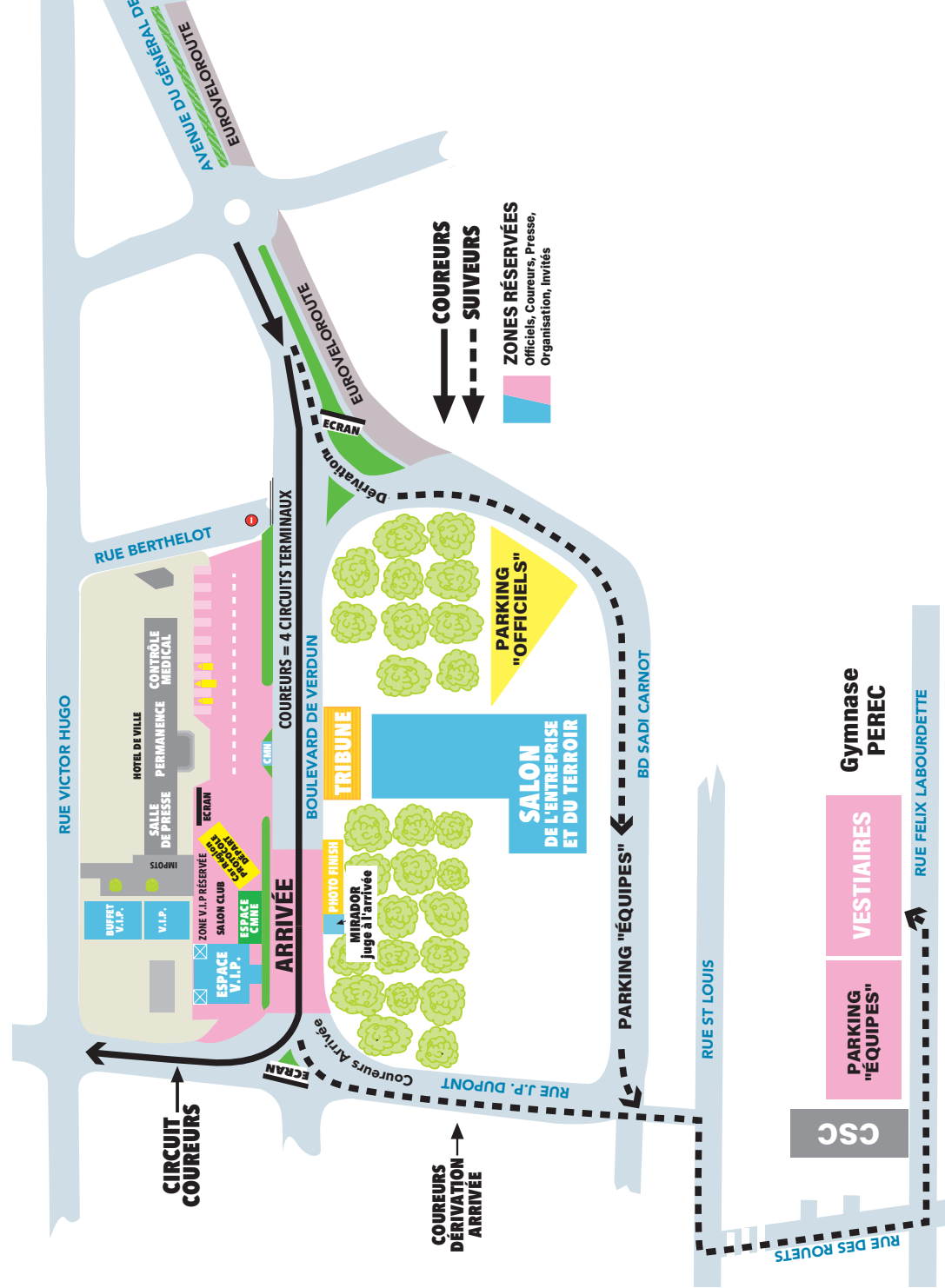
PARCOURS 4^e CHORALIS FOURMIES FEMININE



PLAN DE DÉPART WOMEN



PLAN D'ARRIVÉE WOMEN



Dans le cadre de la lutte contre le dopage, le comité d'organisation du GPF Féminin se réserve le droit d'interdire à son épreuve de toute équipe ou concurrent qui porterait atteinte à son image et à sa réputation.

ARTICLE 1. ORGANISATION

La 4^e édition de la CHORALIS FOURMIES FEMININE est organisée par l'association Grand de Fourmies, sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme. Elle se dispute le dimanche 10 septembre 2023.

ARTICLE 2. TYPE D'ÉPREUVE

L'épreuve est réservée aux athlètes des catégories Dames Elite. Elle est inscrite au calendrier mondial de l'UCI.

L'épreuve est classée en classe W.E. 1.2.

Conformément au règlement UCI et au barème de l'article 2.10.008, elle attribue les points suivants : 40, 30, 25, 20, 15, 10, 5, 3, 3, pour les 10 premières coureuses classées.

ARTICLE 3. PARTICIPATION

Conformément à l'article 2.1.005 du règlement UCI, l'épreuve est ouverte aux équipes suivantes : Féminines UCI, équipes Nationales, équipes Régionales ou de club, équipes mixtes. Le nombre de coureuses par équipes est de 7 coureuses. L'inscription des participantes se fait en équipe.

ARTICLE 4. PERMANENCE

La permanence de départ se tient le samedi 9 septembre, de 14h30 à 19h15, pour la confirmation des partants et le retrait des dossards par les responsables d'équipes, à l'hôtel de ville de Fourmies, place de Verdun.

La réunion des directeurs sportifs, organisée suivant l'article 1.2.087 du règlement UCI, en présence des membres du Collège des Commissaires, est fixée le samedi 9 septembre, à 19h30, en salle 32, à l'hôtel de ville de Fourmies. La permanence d'arrivée se tient le dimanche 10 septembre de 13h à 16h, à l'hôtel de ville de Fourmies.

ARTICLE 5. RADIO-TOUR

Les informations courses sont émises sur la fréquence **157.575 Mhz**.

ARTICLE 6. ASSISTANCE TECHNIQUE NEUTRE

Le service d'assistance technique neutre est assuré par Assistance Sport Média. Le service est assuré au moyen de 2 voitures + 1 moto.

ARTICLE 7. DÉPART

Les concurrentes doivent se présenter sur le podium protocolaire pour le contrôle des signatures en tenue de course. Pour une organisation optimale, la liste contenant les horaires de passage des équipes sur le

podium protocolaire pour la signature sera envoyée au préalable au directeur sportif de chaque équipe.

ARTICLE 8. DÉLAIS D'ARRIVÉE

Toute compétitrice arrivant dans un délai dépassant 8% du temps du vainqueur n'est plus retenue au classement. Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le collège des Commissaires en consultation avec l'organisateur (Article 2.3.039 du règlement UCI).

Toute compétitrice en groupe ou isolée, pointée à plus de 10 minutes du peloton principal doit s'arrêter et quitter la course.

ARTICLE 9. CAS PARTICULIERS

En cas de problème d'extrême urgence (chute, délai...etc), la course féminine sera neutralisée pour laisser place à la course masculine. La reprise de la course féminine s'effectuera après le passage des concurrents de la course masculine.

ARTICLE 10. PRIX

La dotation de l'épreuve, supérieure au barème UCI, s'élève à 3640€ répartis entre les 20 premiers coureurs du classement officiel selon le barème suivant :

Class.	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e
Prix €	560	485	400	250	220
Class.	6 ^e	7 ^e	8 ^e	9 ^e	10 ^e
Prix €	205	195	175	160	90
Class.	11 ^e	12 ^e	13 ^e	14 ^e	15 ^e
Prix €	90	90	90	90	90
Class.	16 ^e	17 ^e	18 ^e	19 ^e	20 ^e
Prix €	90	90	70	90	90

ARTICLE 11. CLASSEMENTS ANNEXES

11.1 Prix des MONTS ValJoly

Le classement est disputé sur l'ensemble des 3 monts répertoriés dans l'épreuve (Ramousies, Eppe Sauvage, 1^{er} passage de la ligne à Fourmies). A chaque mont sont attribués : 5 pts, 3 pts et 1 pt pour les 3 premiers coureurs.

Le classement final se fait par addition des points. En cas d'égalité, les concurrentes sont départagées en fonction de la meilleure place au classement à l'arrivée. Une prime d'un montant de 150 €, attribuée par Valjoly récompense la 1^{ère} de ce classement.

11.2 Prix des SPRINTS PLASTISO

Le classement du Prix des sprints est disputé sur l'ensemble des 3 sprints répertoriés dans l'épreuve (Fourmies, Avesnes sur Helpe, Trélon). A chaque sprint sont attribués : 5 pts, au 1^{er} coureur, 3 pts au 2^e

et 1 pt au 3^e. Le classement final se fait par addition des points. En cas d'égalité, les concurrentes sont départagées en fonction de la meilleure place au classement à l'arrivée.

Une prime d'un montant de 150€, attribuée par la société « **PLASTISO** » récompense le 1^{er} de ce classement.

11.3 Prix de la combativité SUD-AVESNOIS

Une prime d'un montant de 150€ attribuée par la Communauté de Communes du Sud-Avesnois récompense la concurrente la plus combative, qui est désignée par la direction de course.

11.4 Prix par équipes CHORALIS

Une prime d'un montant de 300€ est attribuée par la Mutuelle **CHORALIS**. Cette prime récompense l'équipe la plus régulière. Classement par addition des 3 meilleures places. En cas d'égalité, c'est la coureuse la mieux placée qui détermine l'équipe vainqueur.

11.5 Prix SPÉCIAL « Ets VIEVILLE - SOGEDIB »

Prix spécial aux 3 premières de la course offert par les établissements **VIEVILLE-SOGEDIB** : 1^{ère} 500 € ; 2^e 300 € ; 3^e 200 €

11.6 Total général des prix

Le total général des prix distribués à l'occasion de l'épreuve est de :

> 5 390 €

ARTICLE 12. ANTIDOPAGE

Le règlement antidopage de l'UCI s'applique intégralement à la présente épreuve. En outre, la législation antidopage française s'applique conformément aux dispositions de la loi en vigueur. Les opérations de contrôle médical s'effectuent, sous l'autorité de l'UCI et des officiels désignés, à proximité de la ligne d'arrivée (hôtel de ville).

ARTICLE 13. PROTOCOLE

Conformément à l'article 1.2.112 du règlement de l'UCI, les concurrentes suivantes doivent se présenter au protocole :

Les 3 premières de l'épreuve.

La lauréate du « Prix des Monts ».

La lauréate du « Prix des Sprints ».

La lauréate du « Prix de la combativité ».

Les lauréates du « Prix de la meilleure équipe »

Elles se présenteront au podium protocolaire dans un délai de 10 minutes après leur arrivée.

En cas d'absence sur le podium des concurrentes, l'Organisateur se réserve le droit de prendre certaines dispositions comme la non-remise des primes.

CONSIGNES DE ROUTE

A) CARAVANE PUBLICITAIRE

Tous véhicules munis de plaque officielle devront :

1 - Se conformer au code de la route.

2 - Précéder l'échelon "course" d'une heure et demie au minimum.

3 - Ne jamais se laisser rejoindre par la course (si pour une raison quelconque ces véhicules étaient rejoints, se ranger sur le bas-côté de la route et attendre le passage du camion - balai.

Il ne peut être question, à aucun moment, de doubler l'échelon "course" et de reprendre place dans la caravane).

4 - Se conformer aux instructions des responsables de la caravane et des motards de la police routière.

5 - Les conducteurs et leurs passagers devront être munis du macaron rouge qui leur donnera droit à pénétrer dans l'emplacement spécial prévu à l'arrivée.

6 - Se souvenir que tout jet de prospectus ou objets quelconques en marche est strictement interdit (circulaire ministérielle REG/PG n°250 en date du 23 Juin 1949).

B) ÉCHELON COURSE

Messieurs les chauffeurs et suiveurs du Grand Prix de Fourmies, nous vous prions de bien vouloir prendre connaissance des détails d'organisation, des plans de départ et d'arrivée et de vous y conformer. Ceci dans l'intérêt de chacun.

Les voitures suiveuses devront être munies de laissez-passer remis par l'organisation.

Chaque véhicule suiveurs devra être équipé d'un poste récepteur-radio susceptible de capter la radio course. Un technicien en assurera l'installation, contre décharge, dès le Samedi après-midi, boulevard de Verdun. Le démontage sera effectué aussitôt l'arrivée, dans la cour de l'Hôtel de Ville.

Sur la route, nous vous demandons de respecter le code suivant :

DIRECTEURS SPORTIFS : sur le côté droit de la route, dans l'ordre résultant du tirage au sort de la veille.

VÉHICULES DE PRESSE : à l'avant de la course (voir cahier des charges "Presse" dans le règlement UCI 2005, articles 2.2.047 à 2.2.060).

Nous vous prions Messieurs les journalistes de ne pas rester toujours en tête de file et de consentir de bon gré au changement de place.

MOTO PRESSE : (idem aux articles UCI 2.2.047 à 2.2.060 plus les articles 2.2.061 à 2.2.074)

Nous demandons à Messieurs les chauffeurs et suiveurs officiels de bien vouloir faire montre de courtoisie entre eux durant la course, de se plier aux instructions du Directeur de la course et des motocyclistes de la Gendarmerie Nationale. Journalistes et Directeurs Sportifs ont les uns et les autres leurs obligations professionnelles qui les amènent, à certains moments, à approcher le peloton des coureurs... Chacun y mettant du sien, tous devraient pouvoir travailler dans les meilleures conditions. Merci de votre compréhension et **Bonne route à tous**

ARTICLE 1. PREAMBULE

La Coupe de France Femmes Elite FDJ est un challenge organisé par la Fédération Française de Cyclisme qui porte sur une sélection d'épreuves françaises inscrites au calendrier UCI Women Elite (Classe WE 1.1 et 1.2).

Toutes les épreuves se dérouleront selon les règlements de l'Union Cycliste Internationale (UCI).

Etant un règlement spécifique, il déroge, le cas échéant, aux dispositions contraires des autres règlements de l'UCI. La Coupe de France Femmes Elite FDJ est la propriété exclusive de la FFC.

ARTICLE 2. LISTE DES EPREUVES

8 épreuves (5 épreuves de classe 1 et 3 épreuves de classe 2)

Dates	Epreuves	Classe
Dimanche 16 avril	GRAND PRIX FÉMININ DE CHAMBÉRY	WE 1.1
Vendredi 5 mai	LA CLASSIQUE MORBIHAN	WE 1.1
Samedi 6 mai	GRAND PRIX DU MORBIHAN FEMMES	WE 1.1
Samedi 4 juin	ALPES GRESIVAUDAN CLASSIC	WE 1.1
Mardi 1 ^{er} août	KREIZ BREIZH ÉLITES FÉMININ	WE 1.1
Dimanche 13 août	LA PICTO CHARENTAISE	WE 1.2
Dimanche 10 septembre	LA CHORALIS FOURMIES FÉMININE	WE 1.2
Dimanche 17 septembre	GRAND PRIX INTERNATIONAL D'ISBERGUES PAS DE CALAIS FÉMININ	WE 1.2

ARTICLE 3. PARTICIPATION ET COMPOSITION DES ÉQUIPES

Les organisateurs invitent obligatoirement les équipes françaises suivantes : UCI Women's WorldTeams*, Equipes Continentales Femmes UCI et les équipes labellisées National 1 Femmes (8 structures labellisées).

L'équipe UCI Women's WorldTeams française* et les Equipes Continentales Femmes UCI françaises ont une **obligation de participation à chaque épreuve** comptant pour la Coupe de France Elite Femmes FDJ.

Les huit équipes labellisées National 1 Femmes seront systématiquement invitées sur chaque épreuve comptant pour la Coupe de France Femmes Elite FDJ par les organisateurs. Un sondage sur la participation auprès des huit structures labellisées N1 pourra être réalisé par la FFC et / ou un échange de gré à gré (organisateurs/structures) pourra avoir lieu en début de saison.

La participation des équipes étrangères est régie par le règlement UCI.

Une sélection nationale avec des coureuses appartenant à des structures déjà représentées dans l'épreuve peut aussi prendre part aux épreuves citées. Dans le cas présent, les coureuses marqueront des points au classement individuel et l'équipe bloquera les points au classement par équipes, sans rentrer dans le classement par équipes évolutif.

Chaque organisateur peut, en outre, attribuer des Wildcards à des équipes de clubs, équipes mixtes et/ou équipes régionales.

Les concurrentes à qui un transfert a été octroyé après le 1^{er} mars ne pourront pas participer à la Coupe de France Femmes Elite FDJ.

Pour l'ensemble des équipes, les frais de déplacement se traitent de gré à gré.

*Conformément à la réglementation UCI, les équipes UCI Women's WorldTeams françaises et étrangères ne pourront pas participer à plus de 2 épreuves Classe 2 en ligne pendant l'année.

ARTICLE 4. CLASSEMENTS

L'ensemble des équipes retenues selon l'article 3 entrent en ligne de compte pour les points de la Coupe de France Femmes Elite FDJ.

La Coupe de France Femmes Elite FDJ comporte deux classements pour l'ensemble des concurrentes et des équipes au départ (françaises et étrangères) :

- Classement individuel
- Classement par équipes

Sur la base des huit épreuves retenues (5 épreuves de Classe 1 et 3 épreuves de Classe 2), pour le classement individuel et pour le classement par équipes, il sera pris en compte les 7 meilleurs résultats des coureuses et les 7 meilleurs résultats des équipes.

4.1 - Classement individuel

Le classement général individuel s'établit en additionnant les points individuels gagnés par les concurrentes sur chaque épreuve.

1 ^{ère}	35 pts	6 ^e	20 pts	11 ^e	15 pts	16 ^e	10 pts	21 ^e	5 pts
2 ^e	30 pts	7 ^e	19 pts	12 ^e	14 pts	17 ^e	9 pts	22 ^e	4 pts
3 ^e	26 pts	8 ^e	18 pts	13 ^e	13 pts	18 ^e	8 pts	23 ^e	3 pts
4 ^e	24 pts	9 ^e	17 pts	14 ^e	12 pts	19 ^e	7 pts	24 ^e	2 pts
5 ^e	22 pts	10 ^e	16 pts	15 ^e	11 pts	20 ^e	6 pts	25 ^e	1 pt

En cas d'ex-æquo, les concurrentes sont départagées par le plus grand nombre de premières places et, le cas échéant, de 2^e, puis de 3^e places. En cas de nouvelle égalité, c'est le meilleur classe-

ment lors de la dernière manche qui les départage.

Un maillot de leader du classement individuel sera remis sur le podium protocolaire à l'issue de chaque épreuve.

Ce maillot devra être porté à la présentation des équipes à l'épreuve suivante.

4.2 - Classement par équipe

Le classement par équipes est établi pour les équipes suivantes : UCI Women's WorldTeams*, Equipes Continentales Femmes UCI et les équipes labellisées National 1 Femmes (8 structures labellisées). Les sélections nationales ou autres équipes bloqueront les points du barème ci-dessous sans pour autant entrer dans le classement de la manche et dans le classement par équipes évolutif.

Les **trois** premières concurrentes de chaque équipe sont retenues. Le classement s'effectue par l'addition des places réelles obtenues dans l'épreuve. En cas d'ex-æquo, c'est la meilleure place à l'arrivée qui départage les équipes. L'équipe qui obtient le moins de points est classée première.

Les équipes ainsi classées reçoivent respectivement :

1 ^{ère}	35 pts	6 ^e	20 pts	11 ^e	15 pts	16 ^e	10 pts	21 ^e	5 pts
2 ^e	30 pts	7 ^e	19 pts	12 ^e	14 pts	17 ^e	9 pts	22 ^e	4 pts
3 ^e	26 pts	8 ^e	18 pts	13 ^e	13 pts	18 ^e	8 pts	23 ^e	3 pts
4 ^e	24 pts	9 ^e	17 pts	14 ^e	12 pts	19 ^e	7 pts	24 ^e	2 pts
5 ^e	22 pts	10 ^e	16 pts	15 ^e	11 pts	20 ^e	6 pts	25 ^e	1 pt

En cas d'ex-æquo, les équipes sont départagées par le plus grand nombre de premières places et, le cas échéant, de 2^e, puis de 3^e places.

En cas de nouvelle égalité, c'est le dernier classement qui les départage.

ARTICLE 5. CÉRÉMONIES PROTOCOLAIRE

A l'issue de chaque épreuve, les concurrentes suivantes sont attendues dans les 10 minutes au podium protocolaire :

- Les trois premières de l'épreuve,
- La leader du classement général individuel de la Coupe de France Femmes Elite FDJ ou, en son absence, son.sa directeur.rice sportive,
- Les prix spéciaux de l'épreuve,

Un maillot est remis à la leader de la Coupe de France Femmes Elite FDJ ou en son absence son.sa directeur.rice sportive.

A l'issue de la dernière épreuve :

- Les trois premières de la dernière épreuve,
- La lauréate du classement général individuel final de la Coupe de France Femmes Elite FDJ ou, en son absence, son.sa directeur.rice sportive,
- Les prix spéciaux de l'épreuve,
- L'équipe vainqueur du classement général par équipes avec son.sa directeur.rice sportive,
- La meilleure équipe N1 avec son.sa directeur.rice sportive,

ARTICLE 6. PRIX

Le total des prix de la Coupe de France Femmes Elite FDJ est de 9 000,00 €.

Classement Général individuel final

1 ^{ère}	2 000,00 €
2 ^e	1 400,00 €
3 ^e	800,00 €
1 ^{ère} française	800,00 €
2 ^e française	600,00 €
3 ^e française	500,00 €

Classement Général par équipe final

1 ^{ère} équipe	1 500,00 €
1 ^{ère} équipe National 1	1 400,00 €

ARTICLE 7. ETHIQUE

Toute concurrente convaincue de l'usage de substances dopantes et méthodes de dopage pendant la saison, sera exclue du classement de la Coupe de France Elite Femmes FDJ.

Toute concurrente faisant l'objet d'une procédure disciplinaire en matière de dopage sera provisoirement retirée du classement jusqu'à décision finale de la procédure disciplinaire.

Le cas échéant, les prix attribués devront être restitués et seront transmis à l'ayant droit en cas de correction du classement.

ARTICLE 8. CAS NON PREVUS

Les cas non prévus par ce règlement spécifique seront soumis à la Commission Route Nationale et si besoin au Bureau Exécutif de la FFC.

Les décisions prises sont irrévocables et sans appel.

